

Compte rendu de séance

Séance du 19 Décembre 2019

L' an 2019 et le 19 Décembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,à la mairie sous la présidence de MORVAN Georges Maire

Présents : M. MORVAN Georges, Maire, M. LACHUER André, M. LE GAC Jean, Mme LESENECHAL Monique, Mme LOZAC'H Françoise, M. TOSSER André, M. PLASSART Franck, Mme NICOLE Corinne, M. JAOUEN Nicolas, M. HOURMAND Patrice

Absents : Pierre Tanguy, procuration pour Georges Morvan
Nicolas Menez, procuration pour Nicolas Jaouen
Blandine Verschuere

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 10

Date de la convocation : 12/12/2019

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Finistère
le : 23/12/2019

A été nommé(e) secrétaire : Corinne Nicole

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Effacement de réseaux entre la place des trois Coant et l'école - 2019-119
Rénovation des logements communaux : avenant 1 lot1 - 2019-120
Avis sur la proposition de zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles et sur la proposition de périmètre d'intervention foncière - 2019-121
Devis de maîtrise d'oeuvre pour la construction de locaux de rangement près des logements de l'école -2019-122
Convention avec la société NOMOTECH, prolongation jusqu'au 23 mars 2024 - 2019-123
Cession de terrain à Kervoel - 2019-124
Tarifs des cavurnes au 1er janvier 2020 - 2019-125
Remplacement du matériel informatique de la mairie - 2019-126
Décision modificative n°3 - 2019-127
Autorisation au Maire d'engager les dépenses - 2019-128
Devis étude de faisabilité structurelle pour la démolition des garages près de l'école - 2019-129
Bon d'achat - 2019-130
Demande d'admission en non valeur - 2019-131
Demande des associations d'anciens combattants de nommer une rue ou place en souvenir des citoyens ayant été mobilisés dans des conflits- 2019-132

- **Effacement de réseaux entre la place des trois Coant et l'école**
réf : 2019-119

Les membres du conseil municipal à l'unanimité adoptent le projet d'effacement de tous les réseaux aériens et d'amélioration de l'éclairage public et du réseau téléphonique, de l'école jusqu'à la place des trois Coant. Ces travaux sont indispensables préalablement à la requalification de l'entrée sud du bourg de Scignac.

Les travaux sont estimés à :

Réseau BT sous-terrain + dépose réseau BT	37 638.31 € HT
Réseau EP comprenant la dépose des anciens appareils, la fourniture et la mise en place des candélabres	43 940.89 HT
Effacement du réseau télécom	7 324.42 €HT

Le financement s'établit comme suit :

Financement du SDEF	37 638.31 € HT	
Financement par la commune du réseau EP	43 940.89 € HT	
Financement par la commune du réseau FT	7 324.42 € HT	8 789.30 €TTC

Ces travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDEF pour la basse tension et sous maîtrise d'ouvrage du SIECE pour l'éclairage public et le génie civil fibre et Orange.

La commune versera au SIECE le montant HT du coût de l'éclairage public et le montant TTC pour le réseau France Télécom.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

➤ **Rénovation des logements communaux : avenant 1 lot1**

réf : 2019-120

Suite à la réalisation d'un deuxième diagnostic amiante qui ne fait pas apparaître d'amiante dans le logement n°4, le conseil municipal à l'unanimité accepte l'avenant négatif de la carhaisienne de construction, soit- 15 139.69 € HT et autorise le Maire à signer l'avenant.

➤ **Avis sur la proposition de zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles et sur la proposition de périmètre d'intervention foncière réf : 2019-121**

- Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 101-2, L 113-8, L 113-14, L 215-1 et suivants et R. 215-1 et suivants ;

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L. 215-1 du même Code, il est proposé aujourd'hui au Conseil municipal de valider le dossier de la zone de préemption départementale qui sera ensuite soumis à approbation de la Commission permanente du Conseil Départemental,

Vu le dossier de consultation transmis par les services du Département du Finistère comprenant :

- La note de présentation,
- Le plan de situation,
- Le plan de délimitation.

Mr le Maire présente la proposition de création de la zone de préemption des espaces naturels sensibles qui couvre son territoire telle qu'elle est délimitée conformément à la note de présentation, au plan de situation et au plan de délimitation ci-annexés (pièce jointe : entier dossier) et transmis aux membres du conseil municipal avec leur convocation, et telle que proposée par le Département.

Considérant l'inquiétude des propriétaires exploitants, le Maire propose de ne pas instaurer le droit de préemption sur la commune de Scrignac.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité refusent le droit de préemption au Département.

- Création d'un périmètre d'intervention foncière sur le site des Landes du Cragou - Vergam situé à Scrignac

Sur la commune de Scrignac, le Conseil départemental est propriétaire d'une partie du site des Landes du Cragou/Vergam au titre de la politique en faveur des espaces naturels sensibles. Cette propriété départementale couvre une superficie de plus de 70 hectares. Elle s'inscrit au sein d'une zone de préemption départementale dont le principe a été validé par délibération en date du 18 avril 2019.

Afin de conforter cette propriété, le Conseil départemental propose à la commune de Scrignac la création d'un périmètre d'intervention foncière sur ce secteur, identifié comme étant d'intérêt départemental pour sa qualité écologique et paysagère. Ce périmètre couvre une superficie de 470 hectares.

La mise en place d'un tel périmètre permettrait au Conseil départemental de mener un démarchage foncier actif à l'amiable, sur la base de prix évalués par France Domaine, par l'intermédiaire de son mandataire foncier, la Société d'Aménagement du Finistère (SAFI).

Cette maîtrise foncière permettrait :

- la préservation des paysages ;
- la protection des milieux naturels ;
- la constitution d'unités de gestion cohérentes,

- une ouverture au public et une organisation des fréquentations sur l'ensemble du site.

Les membres du conseil Municipal à l'unanimité refusent de créer le périmètre d'intervention foncière tel que présenté ci-dessus.

➤ **Devis de maîtrise d'oeuvre pour la construction de locaux de rangement près des logements de l'école**

réf : 2019-122

Mr le Maire soumet les propositions de deux cabinets d'architectes. Les membres du conseil municipal à l'unanimité retiennent la proposition de l'atelier trois architectes de Carhaix : étude pour la construction des box, avant-projet avec préparation du dossier de permis de construire pour la somme de 2 200.00 € HT.

➤ **Convention avec la société NOMOTECH, prolongation jusqu'au 23 mars 2024**

réf : 2019-123

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune de Scignac a signé un avenant à la convention avec le département du Finistère concernant la mise à disposition du château d'eau pour la pose d'antennes wimax, c'est la société NOMOTECH qui assurera la continuité des services à compter du 1^{er} janvier 2020.

Compte-tenu des engagements pris par la société Nomotech, l'objet du présent avenant est de prolonger la convention lui permettant de réaliser les investissements et de commercialiser les services en très haut débit radio aux foyers et PME du Finistère. Les membres du conseil municipal à l'unanimité autorisent le Maire à signer l'avenant.

➤ **Cession de terrain à Kervoel**

réf : 2019-124

Mr Régis Tintillier a fait part de son souhait d'acquérir un délaissé communal d'environ 300 m² dans le prolongement de la parcelle D535 dont il est propriétaire. Mr le Maire propose de vendre 1.00 € le m², les frais de bornage et de Notaire seront à la charge de l'acquéreur. Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire auprès de l'étude Les notaires du Poher à Poullaouen.

➤ **Cimetière : Tarifs des cavurnes au 1er janvier 2020**

réf : 2019-125

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'appliquer les tarifs de concession suivants au 1^{er} janvier 2020 :

15 ans : 200.00 €

30 ans : 405.00 €

50 ans : 605.00 €

➤ **Remplacement du matériel informatique de la mairie**

réf : 2019-126

Les membres du conseil municipal acceptent la proposition de Berger Levrault pour le remplacement avec installation du matériel et des logiciels Office sur site pour la somme de 2 839.00 € HT.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

➤ **Décision modificative n°3**

réf : 2019-127

Les membres du conseil municipal décident d'effectuer les ajustements budgétaires suivants :

014 739223 FPIC	+ 1 300.00 €
6156 Maintenance	-1 300.00 €
Programme 110 bâtiments communaux	+ 18 000.00 €
20 dépenses imprévues	-7 500.00€
204111 immos corporelles	-10 500.00 €
2313 programme 130 MAM	+ 1 600.00 €
10 dépenses imprévues	-1600.00 €

➤ **Autorisation au Maire d'engager les dépenses**

réf : 2019-128

Une délibération avait été prise au mois de novembre dernier autorisant le Maire à engager les dépenses d'investissement 2020 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Madame la sous-Préfète, dans un courrier du 13/12/19, a demandé de préciser le montant, la nature des dépenses et l'affectation des crédits ventilés par chapitres et articles budgétaires d'exécution qui seront engagés avant l'adoption définitive du budget. Les membres du conseil municipal à l'unanimité décident d'affecter les crédits de la manière suivante :

opération	Article	montant
110 bâtiments communaux	2313	28 000.00 €
	2158	3 000.00 €
	21312	4 000.00 €
126 logements personnes âgées	2313	174 000.00 €
128 cimetière	2313	42 000.00 €
132 logements école et mairie	2313	140 000.00 €
135 terrain des sports	2313	34 000.00 €
138 requalification sud bourg	2313	6 000.00 €

134 effacement de réseaux	20421	31 000.00 €
Schéma directeur eaux de pluie	202	10 000.00 €
Achat de terrain	2111	14 000.00 €
	Total	486 000.00 €

➤ **Devis étude de faisabilité structurelle pour la démolition des garages près de l'école**

réf : 2019-129

Dans le cadre du projet de requalification de l'entrée sud du bourg de Scignac, Madame Nivez, architecte paysagiste, souhaite qu'un diagnostic de structure soit réalisé par un bureau d'étude spécialisé.

Le conseil municipal à l'unanimité retient la proposition du BET Techni structure de Brest pour la somme de 500.00 € HT, soit 600 € TTC.

➤ **Bon d'achat**

réf : 2019-130

Les membres du conseil municipal à l'unanimité décident d'offrir un bon d'achat à l'agent polyvalent travaillant à l'accueil, dans le cadre de don départ en retraite au 1er avril 2020, pour la somme de 750.00 €.

➤ **Demande d'admission en non valeur**

réf : 2019-131

Les membres du conseil municipal à l'unanimité décident d'admettre en non valeur la somme de 106.50 € correspondant à des frais d'ouverture de caveau pour la somme de 43.00€ et de garderie pour la somme de 63.50€

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

➤ **Demande des associations d'anciens combattants de nommer une rue ou place en souvenir des citoyens ayant été mobilisés dans des conflits**

réf : 2019-132

Mr le Maire présente la demande de la FNACA qui souhaite qu'une rue ou place de chaque commune soit nommée rue ou place des anciens combattants ou qu'une stèle soit érigée portant la même inscription. Cette question sera reportée à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

- Le Maire présente le rapport de SBEA concernant le schéma directeur des eaux de pluie : le réseau actuel est conforme, il n'y a pas de problème notable à signaler.
 - Le Maire informe l'assemblée que des placards vont être installés par l'entreprise de menuiserie Guivarch, à la salle polyvalente, afin de ranger le matériel des associations. Le montant du devis s'élève à 1 952.40 € HT.
 - Le Maire donne lecture d'un courrier du SDIS concernant l'affectation des véhicules CCRM aux CIS de Plougouven et de Guerlesquin.
 - Le Maire donne lecture d'un courrier de Mr le Préfet au Président du SDEF concernant l'avenir du SDEF et du SIECE
 - Mme Corinne Nicole propose une motion afin que les graphies des prénoms en langue bretonne puissent être autorisées quand bien même elles utiliseraient des signes diacritiques particuliers.
- Le conseil municipal par 1 voix pour, deux voix contre et 9 abstentions, décide de ne pas adopter cette motion.

Séance levée à: 21h35

En mairie, le 23/12/2019
Le Maire
Georges MORVAN